

Fiche-action n°M5

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Améliorer les conditions de circulation dans la commune de Chêne-Bourg »

Situation et justification :

Les enquêtes réalisées auprès des habitants de Chêne-Bourg indiquent que la circulation dans la commune est jugée « difficile et dangereuse » : des bouchons se forment régulièrement aux heures de pointe, particulièrement sur les axes d'arrivée sur la rue de Genève, restreignant ainsi la mobilité des automobilistes pendulaires, mais aussi celle des véhicules d'entreprises et de services. Cette situation génère des encombrements néfastes à la vie locale, de la pollution et des pertes économiques. Ces problèmes sont principalement dus au trafic de transit (déplacements depuis la périphérie - communes voisines et France - vers le centre-ville de Genève), à un large usage de la voiture par les pendulaires locaux, ainsi qu'aux déplacements intercommunaux et de proximité (achats, écoles, sport, etc.).

Les mesures qui facilitent le transfert modal de la voiture vers la marche, le vélo et les transports publics constituent la réponse principale à donner à long terme. Cependant, d'autres mesures peuvent être prises pour diminuer l'encombrement du réseau routier communal.

Certaines propositions ont été intégrées dans la fiche problématique et les fiches-actions (cf. fiches M1, M2, M6), d'autres sont précisées ici.

Objectifs visés :

- Améliorer les conditions de circulation et de déplacement dans la Commune.
- Diminuer durablement l'impact néfaste des trafics de transit et pendulaire à travers Chêne-Bourg.
- Diminuer le besoin de transport motorisé lié aux activités de sport et de loisirs, notamment des jeunes.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Les objectifs visés ont une influence sur la qualité de vie et la santé des habitants. Les solutions apportées contribueront aux améliorations environnementales, sociales et économiques.

Description des actions :

• *Création de nouveaux P+R :*

- Encourager la création d'un P+R à l'usage des pendulaires venant des communes voisines situées au nord de Chêne-Bourg en favorisant le transfert avec les transports publics.
- Soutenir la réalisation de P+R sur territoire français (par exemple, pour contribuer à un rabattement sur le CEVA).

- *Pour diminuer l'encombrement des routes communales :*
 - Relancer le projet de création d'une nouvelle jonction entre l'autoroute Blanche et l'avenue de Thônex dans le but de reporter le trafic de transit sur la route de Malagnou (moins de trafic sur l'av. Petit-Senn)¹.
 - Offrir des bonnes conditions tarifaires dans les P+R aux personnes travaillant à Chêne-Bourg et venant de loin en voiture (= P+W pour "park and walk", par exemple au P+R de Sous-Moulin).

- *Pour limiter les déplacements liés aux loisirs :*
 - Encourager l'offre décentralisée de sports et de loisirs au nord de la commune, notamment pour les enfants et les jeunes, en mettant à disposition des clubs et écoles (location) des salles de cours et d'entraînement.
 - Réserver des espaces pour le sport et les loisirs (en complément du centre sportif Sous-Moulin) dans les bâtiments du CO de la Seymaz et plus tard dans le futur ensemble des Communaux d'Ambilly.

Calendrier :

Activité permanente, dans le cadre d'un programme de législature pluriannuel.

Responsables :

Conseil administratif, Conseil municipal.

Partenaires et mode de participation :

Etat (OCM), TPG, associations actives dans la domaine du transport et/ou concernées par les questions de mobilité, partenaires français (P+R).

Budget :

A établir en fonction des mesures étudiés et des décisions prises.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de problèmes (réclamations) de circulation signalés.
- Taux d'utilisation des P+R.
- Nombre de problèmes étudiés.
- Nombre de problèmes réglés.

Suivi et amélioration continue :

- Rapport annuel concernant l'avancement des travaux et information sur les cas traités et réglés.

¹ Voir la réponse de l'OCM à ce sujet en annexe

Annexe

Concernant la bretelle Autoroute Blanche – avenue de Thônex

Réponse donnée le 24 janvier 2007 par Monsieur Pierre-André Gesseney, responsable de la Section aménagement, urbanisme, environnement de l'Office cantonal de la mobilité (OCM) à une question posée par Andràs November (ECO21)

« Pour l'OCM, cette bretelle est une suggestion formulée dès 1991, au travers du premier plan de mesures Opair, puis de Circulation 2000. Il s'agissait de distribuer au maximum le trafic d'agglomération par le contournement autoroutier et de supprimer le transit par le centre-ville. Ce postulat reflète un intérêt d'agglomération.

Tout projet de construction routière du réseau cantonal, voire national, dépend cependant strictement du DCTI, Direction du Génie Civil. Une relance de ce projet dépend donc de ce département et de l'intérêt que manifeste la Commune. Dans le plan directeur de Thônex, cette bretelle était liée, si je ne me trompe pas, à une correction de l'avenue de Thônex à hauteur de la mairie. Je ne sais pas si cette idée est encore d'actualité. Je vous suggère donc de contacter la Commune pour vérifier ce point et convenir avec elle de la suite à donner auprès du DCTI.

Permettez-moi cependant d'exprimer le sentiment que m'inspire « à chaud » votre demande: le projet de cette bretelle serait accompagné d'une étude d'impact qui en démontrera la pertinence et les effets. A ce propos, je ne suis pas sûr que l'on peut en attendre un « allègement de la circulation dans la commune ». Elle est imaginée pour répondre aux besoins du secteur des Trois-Chêne qui est au nord de la Route Blanche, mais aussi pour faciliter l'accès à l'autoroute depuis le secteur Arve-Lac, ce qui ne peut s'effectuer qu'au travers des Trois-Chêne. Le but consiste à alléger les itinéraires d'entrée en ville, et surtout de transit par le centre-ville (itinéraires rejoignant toute la couronne ouest de l'agglomération entre Plan-les-Ouates et l'AIG). Un soulagement du tronçon nord de la route de Sous-Moulin est probable et souhaitable, notamment devant l'Ecole située angle Petit-Senn - Sous-Moulin. C'est d'ailleurs le rôle attendu que de transférer le trafic d'accès à l'autoroute sur le tracé François-Jaquier - av. de Thônex (réseau principal) plutôt que sur Tronchet et le secteur susmentionné.

A première vue, et sauf à prendre des mesures de restriction sévères (qui risquent de contredire l'intérêt de l'ouvrage!), cette nouvelle facilité routière aurait cependant plutôt tendance à générer un surcroît de trafic... Il n'est donc pas sûr que l'intérêt d'agglomération relevé plus haut concorde exactement avec l'intérêt local des Trois-Chêne ».